

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
dans le cadre des expérimentations du PGS**

Sécurité des grands évènements et des JOP Paris 2024

**AMI #14.2  
Moyens de Commandement  
*Retranscription des appels***

<b>1</b>	<b>CONTEXTE ET REGLES DE L'APPEL DE L'AMI .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1</b>	<b>Présentation d'ATOS .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2</b>	<b>Présentation du CSF-IS .....</b>	<b>2</b>
<b>1.3</b>	<b>Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt .....</b>	<b>2</b>
<b>1.4</b>	<b>Règle générale de l'AMI.....</b>	<b>3</b>
1.4.1	Nature des soumissionnaires .....	3
1.4.2	Procédure de soumission.....	3
1.4.3	Principaux critères d'évaluation des entreprises et solutions soumises .....	4
1.4.4	Indemnisation.....	4
1.4.5	Responsabilité.....	4
<b>2</b>	<b>INTRODUCTION AUX FICHES D'EXPRESSION DE BESOINS.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>FICHE D'EXPRESSION DES BESOINS DU BLOC FONCTIONNEL D'EXPERIMENTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>EXPERIMENTATIONS UNITAIRES.....</b>	<b>5</b>

# **1 Contexte et Règles de l'Appel de l'AMI**

## **1.1 Présentation d'ATOS**

Le présent AMI est conduit par la division BDS du groupe ATOS en tant que leader du programme de sécurité des grands événements et JOP2024 du Comité Stratégique de Filière « Industries de sécurité » (CSF-IS).



ATOS est le leader international du numérique sécurisé et décarboné et propose à ses clients une gamme de solutions et de produits numériques de pointe ainsi que des services de conseil, des offres de sécurité numérique et de décarbonation.

## **1.2 Présentation du CSF-IS**

Le Conseil National de l'Industrie a créé le 22 novembre 2018 le Comité Stratégique de Filière « Industries de sécurité ».



Le CSF-IS rassemble les principales entreprises de l'écosystème industriel et de service en matière de sécurité (grands groupes leaders, PME, ETI, start-ups innovantes), fédérations et groupements actifs (ACN, FIEEC, GICAT, GICAN, HEXATRUST) ainsi que représentants de l'Etat et établissements publics directement investis.

## **1.3 Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Depuis 2018, le Conseil Stratégique de Filière des Industrie de sécurité (CSF-IS) est engagé auprès du ministère de l'Intérieur dans la définition d'un plan global de sécurité des grands événements et JO2024.

En novembre 2019, dans le cadre du CSF, Airbus, Atos, Idemia, Orange et Thalès se sont regroupées afin de porter un ensemble d'engagements forts au support de la France et de l'Industrie de la sécurité et en particulier pour mobiliser l'écosystème français, en incluant de manière importante des PME, ETI, start-ups françaises et européennes.

Le 30 janvier 2020, le contrat stratégique de filière « Industries de sécurité » est signé pour permettre l'émergence concrète d'un nouveau modèle de collaboration.

L'axe « Sécurité des grands évènements » compte sur une synergie des secteurs public et privé afin d'atteindre le triple objectif d'assurer la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, de soutenir la modernisation des forces de sécurité en cohérence avec le Livre blanc et de structurer et développer la filière des industries de sécurité via un événement majeur et mobilisateur.

Dans ce cadre, un programme d'expérimentations a été lancé par la Délégation ministérielle aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité (DPSIS) au sein du ministère de l'Intérieur afin d'étudier la performance et la faisabilité de l'utilisation de technologies innovantes en matière de sécurité, sûreté et cybersécurité. ATOS – en tant que leader du programme et pour le compte du CSF-IS, prévoit des expérimentations axées autour de cinq briques identifiées comme pertinentes par les forces de sécurité dans les domaines du commandement et de l'hypervision, de la vidéoprotection, de la cybersécurité ainsi que du contrôle des sites, de la surveillance et de la gestion des flux.

Ce programme est conduit avec l'ensemble des membres du comité mixte de filière et sous la direction de la DPSIS.

Les expérimentations unitaires des blocs fonctionnels identifiés dans le programme se dérouleront sur l'année 2022 dans une démarche agile et incrémentale, permettant l'extension du périmètre selon l'environnement et le contexte, les besoins fonctionnels des forces et les solutions testées.

L'objectif de cet AMI est de recenser des technologies sur les enjeux présentés dans l'expression de besoins décrite dans le chapitre 3 du présent AMI. Les propositions pourront n'adresser qu'une partie de l'expression de besoins de l'AMI. Les soumissionnaires devront alors indiquer clairement les limites de leurs propositions vis-à-vis de l'AMI.

#### **1.4 Règle générale de l'AMI**

Les soumissionnaires sont invités à proposer leur savoir-faire au regard des besoins exprimés dans le présent document présentant le dispositif d'évaluation des propositions de scénarios d'expérimentation et solutions.

L'AMI14 propose aux entreprises intéressées par le bloc fonctionnel d'expérimentation « Moyens de Commandement » de candidater afin que leur solution soit étudiée dans le cadre du programme de sécurisation des grands évènements et des JOP2024.

##### **1.4.1 Nature des soumissionnaires**

Toute entreprise française ou européenne développant des technologies innovantes, disponibles dans l'immédiateté, et dont les solutions correspondent à un ou plusieurs besoins fonctionnels mis en avant dans la fiche d'expression détaillée du bloc fonctionnel d'expérimentation « Moyens de Commandement ».

Toute entreprise, groupement d'entreprises ou laboratoires proposant des solutions innovantes, caractérisées notamment par des performances supérieures aux solutions actuellement en service. Les approches originales ou en rupture par rapport à l'existant, ainsi que les approches globales seront évaluées avec intérêt.

Les soumissionnaires peuvent répondre seuls, ou en groupement. Dans ce dernier cas, il conviendra de préciser dans le dossier de candidature les contributions amenées par chacune des parties.

##### **1.4.2 Procédure de soumission**

La procédure de soumission se déroulera de la manière suivante :

Les entreprises intéressées pourront télécharger le formulaire de soumission de leur candidature à l'AMI au travers du site web du CSF-IS relatif au programme d'expérimentations : [www.csf-is-grands-evenements.info](http://www.csf-is-grands-evenements.info)

Un dossier technique devra être fourni par les entreprises sans chiffrage. Les entreprises présenteront leurs solutions actuelles et en quoi elles pourraient répondre aux besoins définis dans le présent AMI.

Ces mêmes entreprises devront envoyer leur candidature à l'adresse générique du CSF-IS correspondant au bloc fonctionnel d'expérimentation dans le temps imparti. La durée de l'AMI est fixée à 9 jours à compter de son ouverture. Toute soumission doit être adressée pendant cette durée.

Pour soumettre votre candidature, l'adresse permettant la réception du dossier est la suivante : [ami.bfe.14@csf-is-grands-evenements.info](mailto:ami.bfe.14@csf-is-grands-evenements.info)

**A savoir que :**

- Toute candidature dont la réponse ne respecterait pas le format du formulaire et les informations exigées, se verra écartée du processus de sélection.
- Toute candidature à cet AMI vaut acceptation sans réserve des décisions de cet AMI.
- Toute entreprise souhaitant candidater à plusieurs AMI devra produire autant de dossiers que d'AMI considérés.

#### 1.4.3 Principaux critères d'évaluation des entreprises et solutions soumises

Les dossiers seront évalués par un comité constitué d'experts techniques du groupe ATOS et d'experts proposés par le CSF-IS. Les experts sont tenus à un engagement de confidentialité.

Les propositions de scénarios d'expérimentation seront évaluées par ce groupe d'experts pour établir une proposition de sélection au comité de pilotage du bloc concerné. Ce dernier prend une décision irrévocable.

Chaque candidat recevra une notification de la décision prise par mail.

Les critères suivants seront analysés :

- L'origine française ou européenne de l'entreprise et son statut (grand groupe / PME / ETI / start-up)
- La pertinence de la solution au regard des fiches d'expression de besoins construites avec les forces de sécurité intérieure
- La maîtrise et la performance de la solution par rapport aux besoins exprimés par les forces de sécurité intérieure
- La pertinence du scénario d'expérimentation
- Le délai proposé pour le lancement de l'expérimentation
- L'ouverture de la solution technologique proposée par l'entreprise à un système plus global

#### 1.4.4 Indemnisation

Une indemnisation forfaitaire est définie pour chacune des expérimentations. Elle correspond à la somme fixe qui sera versée par le groupe ATOS, ou une autre société mandatée par le Groupe ATOS pour piloter le bloc fonctionnel d'expérimentation, pour la réalisation effective du scénario d'expérimentation retenu, sous validation du rapport définitif de retour d'expérience. L'indemnisation ne correspond en rien à une acquisition ou à une location de matériel. Elle correspond à la réalisation de bout en bout de l'expérimentation par l'entreprise sélectionnée.

#### 1.4.5 Responsabilité

Il est rappelé que toute expérimentation se doit d'être conduite **à droit constant**. C'est-à-dire qu'elle doit être conforme aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Le soumissionnaire assume l'entière responsabilité de la planification et de la réalisation des scénarios d'expérimentation qui lui sont confiés.

## 2 Introduction aux fiches d'expression de besoins

Ces fiches d'expression de besoins comportent notamment :

- La description du besoin des forces de sécurité intérieure ;
- Le contexte du besoin ;
- Les contraintes ;
- Les objectifs et enjeux.

## 3 Fiche d'expression des besoins du Bloc Fonctionnel d'Expérimentation

<b>Description du besoin</b>	<p>Les outils recherchés doivent être capable d'améliorer l'efficacité des salles de commandements de la Préfecture de Police dans leur gestion des appels radio.</p> <p>Pour cela, les technologies recherchées devront être capables de retranscrire l'ensemble des conservations radios de la police (échanges entre les salles de commandement et les effectifs terrain) dans une main courante informatique.</p> <p>L'intégralité des conversations est en langue française.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Ces expérimentations se déroulent dans le but de permettre aux forces de l'ordre une amélioration significative de l'effort alloué à la retranscription des appels radio.</p> <p>A ce jour, cette retranscription se fait manuellement via des opérateurs qui sont mobilisés pour cette tâche.</p>
<b>Contrainte</b>	<p>Ces expérimentations devront impérativement avoir lieu à cadre juridique constant et devront avoir été réalisées avant le 31/01/2023.</p>
<b>Objectifs et enjeux</b>	<p>Ces expérimentations doivent permettre de mettre en place un outil qui permet de transcrire les appels radio en texte.</p> <p>L'enjeu est de faire émerger l'ensemble des solutions françaises ou européennes en adéquation avec cet objectif.</p>

## 4 Expérimentations unitaires

Référence	Expérimentation unitaire	Descriptif	Indemnisation prévisionnelle
AMI14.2 UC01	Retranscription des appels radio en texte	Retranscrire l'ensemble des conservations radios (échanges entre les salles de commandement et les effectifs terrain) dans une main courante informatique.	25 k€ HT